



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Affaire Uber : l'État doit préserver les droits des travailleurs des plateformes numériques

Le consortium international des journalistes d'investigation a révélé ce week-end des documents datant de 2013 à 2017 mettant en évidence qu'Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie et des Finances, aurait contribué à faciliter l'implantation d'Uber en France. Il a ainsi facilité la dérégulation de la réglementation propre aux VTC et taxis en répondant favorablement aux sollicitations de la Direction d'Uber.

Par la suite, le même Emmanuel Macron a grandement contribué à détricoter le Code du Travail en facilitant le recours abusif au statut de micro-entrepreneur, écrasant les garanties collectives des travailleurs des plateformes et portant plus largement atteinte aux droits de tous les salariés. Des réformes que la CGT n'a de cesse de combattre et que, pour partie, le Conseil Constitutionnel a même sanctionnées.

Alors que le lanceur d'alerte et ex-lobbyiste en chef d'Uber aurait participé à lever des fonds pour la première campagne présidentielle d'Emmanuel Macron, la diffusion de ces dossiers fait la lumière sur le lien entre le Capital et les dirigeants politiques qui le servent. Tout cela montre la place que prend le lobbying du patronat des plateformes, sans pouvoir en estimer l'importance. Combien de propositions rétrogrades imposées par le pouvoir exécutif ces dernières années furent ainsi directement chuchotées à l'oreille de celui qui devint président de la République par la suite ?

Il y a quelques semaines, l'ex-ministre du Travail, actuelle Première Ministre, s'enorgueillissait de la tentative de « dialogue social » mise en œuvre dans les plateformes de livraison et de VTC, suite aux élections du mois de mai dernier. Comment croire à la loyauté des négociations à venir alors que l'État s'enfonçe, chaque jour un peu plus, dans la collaboration la plus étroite avec ceux qui abusent et profitent directement de l'affaïssement des droits et garanties collectives des travailleurs ?

Bruno Mettling, chargé par le Ministère du Travail de superviser la mise en œuvre des dites négociations à venir, a, pour sa part, été récemment mis en cause pour avoir conseillé Uber sur le « dialogue social » par le passé, alors même qu'il est aujourd'hui président de l'Autorité des Relations sociales des Plateformes d'Emploi (ARPE).

À l'heure où la France s'entête à vouloir bloquer le projet de Directive européenne sur la présomption de salariat au bénéfice des travailleurs de plateformes numériques (article 4), la CGT demande des explications et réaffirme l'urgence d'entendre les revendications des travailleurs de plateforme qui luttent d'assujettir le secteur au Code de Travail et de la Sécurité Sociale, pour mettre un terme au dumping social et au détricotage des droits et garanties collectives des salariés.

Montreuil, le 12 juillet 2022